

Projet d'Assemblée acadienne du N.-B. (AA-NB) novembre 2025

Préface

Il y a sept ans en 2018 naissait un projet de recherche visant à doter le peuple acadien d'une structure d'autonomie gouvernementale longtemps imaginée : une Assemblée nationale de l'Acadie. Cette volonté des Acadiens d'être gouvernés par une assemblée élue au suffrage universel remonte à plus d'un demi-siècle, la plus récente résolution à cet effet ayant été adoptée à l'unanimité lors de la dernière convention acadienne réunie à Dieppe en septembre 2004.

En 2018, les initiateurs du projet de recherche de l'Assemblée nationale de l'Acadie estimaient qu'il était dans l'intérêt de l'Acadie du 21^e siècle de poursuivre cet objectif de gouvernance, qu'ils décrivaient comme s'inscrivant dans une démarche de continuité historique pour le peuple acadien.

Nous tenons ici à saluer les travaux novateurs accompli par la *Commission sur la gouvernance* et la *Commission sur le territoire et la toponymie* qui, entre 2019 et 2021, ont permis d'accroître de façon très significative la compréhension de ces concepts d'autonomie gouvernementale et territoriale pour le peuple acadien.

Méthodologie

Les travaux du Projet de l'ANA ont débuté en août 2018 par une première revue de la littérature. Au fil des ans, divers auteurs ont proposé différents modèles visant à renforcer l'autonomie et à améliorer la prospérité du peuple acadien. Un résumé chronologique et une liste de 37 ouvrages sur l'autonomie acadienne ont été publiés et peuvent être consultés sur le [site anacadie.ca](http://site.anacadie.ca).

Un atelier de réflexion a ensuite été organisé en août 2019 à Cocagne en marge du Congrès mondial acadien. Un [discours d'ouverture](#) suivi de quatre présentations a permis de mieux comprendre le contexte: Mattieu Wade ([Le nationalisme administratif en Acadie](#)), Michelle Landry ([La gouvernance actuelle en Acadie](#)), Bernard Richard en remplacement de Pierre Foucher ([Le cadre constitutionnel de tout projet d'autonomie acadienne](#)) et Christophe Trainel ([Les modèles internationaux](#)).

Trois sondages en ligne ont ensuite été menées entre l'automne 2019 et le printemps 2021, auxquels plus de 800 personnes ont participé. Ces enquêtes portaient sur le [Pouvoir en Acadie](#), le [Territoire de l'Acadie](#) et le projet [d'autonomie gouvernementale](#).

Cela a été suivi d'une nouvelle [carte de l'Acadie du Nouveau-Brunswick](#) en mai 2021, ainsi que des consultations ciblées avec des experts constitutionnels. Enfin, un premier [Sommaire des recommandations](#) du projet de l'ANA fut publié en mai 2023, tandis que le présent rapport portant sur une AA-NB marque la phase finale de ce projet de recherche.

Le modèle proposé : l'autonomie gouvernementale accordée à une administration acadienne disposant de différents pouvoirs pour veiller aux intérêts propres du peuple acadien habitant le Nouveau-Brunswick. Implique une délégation de pouvoirs et de moyens du gouvernement du N.-B. à une Assemblée acadienne (AA) constituée pour ces fins, avec des transferts financiers négociés par domaine de compétence. Cette AA-NB n'aurait aucun pouvoir de taxation.

L'énoncé de vision proposé pour l'AA-NB

Une Acadie¹ française², prospère³, en santé⁴, heureuse et en paix⁵, ouverte sur le monde et autonome⁶ sur son territoire⁷

1. Acadie pour signifier les régions acadiennes, les centres de vie française et le 'territoire acadien' du Nouveau-Brunswick. Peuple acadien pour signifier toute personne de descendance acadienne, habitant l'Acadie ou s'identifiant comme Acadien ou Acadienne.
2. Française pour signifier son identité francophone-acadienne dans ses diverses manifestations, ainsi que sa participation active au sein du monde de la francophonie.
3. Prospère pour signifier une Acadie qui perçoit, crée et vit son abondance culturelle, financière et sociale, sur l'ensemble du 'territoire acadien', et qui veille à protéger et mettre en valeur son patrimoine culturel et naturel.
4. En santé pour signifier une Acadie où l'individu et la communauté vivent dans un environnement naturel et social sain.
5. Heureuse et en paix pour signifier une Acadie axée sur le bonheur des gens, réconciliée avec son identité, son environnement social (les communautés qui la côtoient) et une Acadie qui entretient des relations de fraternité, de tolérance et d'ouverture sur le monde.
6. Autonome signifiant que le peuple acadien est responsable de ses choix présents et futurs.
7. Territoire acadien pour signifier les centres et les régions du N.-B. où vivent aujourd'hui les Acadiens, l'ancienne Acadie se référant au territoire acadien datant de la pré-Déportation.

Les valeurs proposées pour l'AA-NB

Il est recommandé que l'Assemblée acadienne du N.-B. soit guidée par des valeurs sociétales et individuelles qui ont connu l'épreuve du temps en Acadie et qui sont garantes d'un avenir prospère.

L'amour pour la patrie, la terre ancestrale de l'Acadie
La pérennité de la langue et de la vie française en Acadie
La valorisation de la famille
Le droit à l'égalité et le respect de l'autre
Le respect dû aux aînés
La liberté de pensée, de conscience et d'expression
La recherche du consensus et de l'excellence
La transparence, l'honnêteté et l'intégrité
Le service envers le bien commun
Le souci des générations futures

Les régions administratives : il est recommandé que l'AA-NB soit constituée de représentants élus au suffrage universel à tous les quatre ans, lors des élections municipales et par la population acadienne habitant sept (7) régions administrative acadiennes historiques et distinctes du Nouveau-Brunswick. Se référer à la [carte de l'Acadie du N.-B.](#), publiée en mai 2021, qui présente les détails de ce territoire. Ces sept régions administratives acadiennes sont les suivantes :

Nouveau-Brunswick : sept (7) régions administratives avec un représentant par région

- Madawaska-Haut-Saint-Jean (la région de la CSR Nord-Ouest)
- Restigouche-Appalaches (la région de la CSR Restigouche)
- Nipisiguit-Chaleur (la région de la CSR Chaleur)
- Péninsule acadienne (la région de la CSR Péninsule acadienne)
- Acadie-Kent (la région de la CSR Kent)
- Beauséjour-Petitcodiac (la région francophone de la CSR Sud-est, y compris Moncton)
- Centres de vie française N.-B. (Fredericton, Miramichi, Saint-Jean, autres)

Les modèles comparés : l'Assemblée et le Secrétariat s'inspireront d'au moins trois modèles d'autonomie gouvernementale existants, au Canada atlantique ainsi qu'à l'international, jugés pertinents pour l'Acadie dans le cadre de sa mise en forme :

- L'Assemblée nationale du Nunatsiavut (Nun-CA);
- Le gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique (Ger-BE); et
- La province autonome d'Åland et les communes suédophones de Finlande (Sue-FI).

Modèle	Population (2023)	Superficie (km2)	Capitale législative	Nombre de représ. élus	Mandats (ans)
Nun-CA	7,200	72,520	Hopedale	16	4
Ger-BE	78,000	854	Eupen	25	5
Sue-FI	30,000 -290,000	1582 -16,000	Åland	-	-

Acadie-NB	+250,000	25,000	À déterminer	7	4
-----------	----------	--------	--------------	---	---

Présidence de l'Assemblée : élue au suffrage universel à tous les quatre ans par la population acadienne du Nouveau-Brunswick, pour agir comme porte-parole principal de l'AA-NB et veiller au bon fonctionnement des travaux de l'Assemblée et du Secrétariat.

Mode de gouvernement : modèle non partisan et de gouvernance par consensus.

Capitale, Secrétariat ou siège administratif : l'importance de doter l'Acadie d'un siège administratif et d'une capitale officielle. Un lieu de rencontre physique et tangible imprégné de symbolologie acadienne pour cette Assemblée et son Secrétariat. Élaborer un processus de sélection menant au choix et à l'établissement de cette capitale officielle et des bureaux du Secrétariat.

Délégations de compétences : la délégation de pouvoirs et de diverses compétences à l'Assemblée et à son Secrétariat, nécessaires pour assurer la pérennité de la vie française en Acadie du N.-B. Préciser les mécanismes permettant à ces domaines de compétences d'être gouvernés, ainsi qu'aux services personnalisables d'être administrés et livrés avec succès. Confirmer les domaines de compétences essentiels permettant aux régions acadiennes de disposer d'un maximum d'autonomie et de pouvoirs. Ceci dans le but de favoriser la prospérité régionale et d'assurer la pérennité de la vie française dans l'ensemble des régions acadiennes de l'atlantique.

Domaine de compétence essentiel 1 : la pérennité de la langue française en Acadie

1. Un Secrétariat qui gère un programme d'affichage à prédominance en français dans les régions acadiennes, s'assurant que les régions acadiennes soient identifiées et affichées.
2. Un Secrétariat qui participe à assurer une offre de services respectant la dualité linguistique, culturelle et institutionnelle dans les régions du N.-B. où vit le peuple acadien.
3. Une Assemblée qui promeut activement l'offre de transmission de la langue française aux habitants de l'Acadie désireux de bien maîtriser la langue.

Domaine de compétence essentiel 2 : la protection du patrimoine acadien

1. Un Secrétariat qui veille à ce que les lieux, les ruines d'établissements et les cimetières de l'ancienne Acadie du N.-B. soient identifiés, protégés et mis en valeur.
2. Un Secrétariat qui veille à ce que les personnages et les événements d'importance à l'Acadie du N.-B. soient identifiés et mis en valeur comme richesse nationale.
3. Un Secrétariat qui veille à ce que les églises historiques, les musées et les bâtiments d'importance historiques nationales de l'Acadie soient protégés, restaurés et mis en valeur.
4. Une Assemblée qui veille à ce que les ressources soient réunies pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel de l'Acadie du N.-B. sur son territoire.
5. Un Secrétariat qui veille à ce que les toponymies acadiennes soient reconnues ou corrigées.

Domaine de compétence essentiel 3 : la prospérité durable des régions acadiennes

1. Un Secrétariat qui veille à ce que l'industrie acadienne des arts, de la culture et du tourisme soient prospères.
2. Un Secrétariat qui veille à ce que les régions acadiennes soient prospères en termes de développement de leurs matières premières, leurs ressources naturelles et énergétiques, leurs ressources agricoles et leurs réseaux de transport, de services et de communication.
3. Une Assemblée qui veille à ce que les institutions des gouvernements, ainsi que leurs bureaux et effectifs, soient équitablement réparties dans les régions acadiennes.
4. Une Assemblée et un Secrétariat qui veillent à ce que la population acadienne vulnérable soit bien accompagnée, logée, nourrie et en santé, et que le développement social et le bien-être de l'Acadie du N.-B. soit au cœur du succès de la société acadienne.

Domaine de compétence essentiel 4 : la représentation du peuple acadien

1. Une Assemblée élue et représentative qui développe et qui entretient des relations de coopération avec les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial, international).
2. Une Assemblée élue et représentative qui développe et qui entretient des relations de fraternité et de coopération avec les peuples autochtones et anglophones qui la côtoient.
3. Un/e président/e d'assemblée élu/e qui représente le peuple acadien du Nouveau-Brunswick sur la scène atlantique, nationale et internationale.
4. Une Assemblée présente et active au sein des instances et du monde de la Francophonie.
5. Un Secrétariat opérant dans un cadre d'excellence et administrant des domaines de compétences essentiels à la prospérité des régions acadiennes du Nouveau-Brunswick.
6. Une Assemblée qui étudie, commente ou propose des projets de lois aux divers paliers de gouvernement (municipal, provincial, fédéral) pour promouvoir les intérêts de l'Acadie.
7. Une Assemblée et toutes ses composantes financièrement autonomes et prospères.

Structure de financement proposée : la refonte de la SANB et de possiblement d'autres organismes provinciaux est recommandé pour former cette nouvelle Assemblée acadienne du N.-B. Le financement annuel existant dirigé vers ces organismes serait ainsi affecté à l'AA-NB pour financer ses opérations. La création d'une nouvelle fondation caritative communautaire est également recommandée, dans le but d'appuyer les domaines de compétences essentiels aux intérêts de l'Acadie et pour assurer la bonne gouvernance de l'AA-NB.

La structure de financement proposée prévoit enfin que des responsabilités administratives spécifiques soient délégués par la Province du Nouveau-Brunswick à l'AA-NB (ex. la protection du patrimoine, autres), avec des transferts financiers négociés par domaine de compétence.

En résumé et pour conclure, cette refonte et cette restructuration proposée de la gouvernance acadienne au Nouveau-Brunswick vise les cinq objectifs suivants :

1. Doter le peuple acadien d'outil, de moyens et de pouvoirs tangibles pour protéger et assurer la pérennité de la vie française en Acadie du Nouveau-Brunswick.
2. Créer une structure de représentation légitime du peuple acadien vivant en situation minoritaire au Nouveau-Brunswick, ses dirigeants étant élus au suffrage universel.
3. Mettre en œuvre un modèle opérationnel fondé sur la recherche de l'excellence dans la planification annuelle et la prestation des services et des résultats.
4. Mettre en place un système de reddition des comptes transparent et éprouvé pour servir les meilleurs intérêts du peuple acadien habitant le Nouveau-Brunswick.
5. Permettre à l'Acadie du Nouveau-Brunswick d'être et de demeurer française, prospère, en santé, heureuse et en paix, ouverte sur le monde et autonome sur son territoire.